

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

**Délibération  
n° 2011.09.119.B**

**Fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations pour poids lourds et véhicules divers de marque Renault - constitution d'un groupement de commande entre le GrandAngoulême et la Ville d'Angoulême - Appel d'offres ouvert**

**LE VINGT NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 septembre 2011**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BESSE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Jean-Claude BEAUCHAUD, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.09.119.B**

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET  
PATRIMOINE - MARCHÉS

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**FOURNITURE DE PIECES DETACHEES, ACCESSOIRES ET PRESTATIONS DE REPARATIONS  
POUR POIDS LOURDS ET VEHICULES DIVERS DE MARQUE RENAULT - CONSTITUTION  
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LE GRANDANGOULEME ET LA VILLE  
D'ANGOULEME - APPEL D'OFFRES OUVERT**

La communauté d'agglomération du GrandAngoulême et la ville d'Angoulême disposent d'un parc de véhicules poids lourds dont il est nécessaire d'assurer la maintenance.

La communauté d'agglomération du GrandAngoulême et la ville d'Angoulême souhaitent constituer un groupement de commande pour la fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de réparations pour véhicules poids lourds de marque Renault.

Une convention constitutive de groupement doit être établie. Elle fixe le cadre juridique nécessaire à la passation de ce marché. Elle désigne le GrandAngoulême comme coordonnateur.

A ce titre, le GrandAngoulême est chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de choix du titulaire. La commission d'appel d'offres qui se réunira pour le choix du titulaire sera celle du coordonnateur.

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert passé selon les articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics. Le marché sera à bons de commande sans montant minimum ni maximum avec les estimations annuelles suivantes :

<b>ESTIMATIONS ANNUELLES</b>	
GrandAngoulême	110 000 € HT
Ville d'Angoulême	30 000 € HT

Chaque cocontractant signera un marché à hauteur de ses besoins.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 19 septembre 2011,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les engagements du GrandAngoulême précisés dans la convention constitutive du groupement de commandes présentée ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**DE PRECISER** que le marché sera conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et reconductible par voie expresse trois fois.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

**D'IMPUTER** les dépenses nécessaires au budget principal articles 60628 et 61551 - rubrique 811, au chapitre 011 des budgets annexes correspondant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>03 octobre 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>03 octobre 2011</b>